

# Les aspects juridiques de la lutte pour l'indépendance



À la tribune, Monsieur Ringot s'adresse à l'Assemblée

**Gianfranco FATTORINI, conseil de la CONASADH (Commission Nationale SAhraouie des Droits Humains) auprès des instances des droits de l'homme de l'ONU à Genève est intervenu à deux reprises pendant l'AG. Il nous a transmis le compte-rendu de ses interventions.**

**La décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), le 21 décembre 2016, au terme d'un long processus.** Le Comité de décolonisation de l'ONU déclare le Sahara occidental « territoire non-autonome » en 1963. En 1975, la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye rend un avis juridique qui confirme avec un vote majoritaire le statut de « territoire non autonome », car aucun document ne prouve la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental. Mais la faiblesse de cet avis réside dans le fait qu'il n'a pas été adopté à l'unanimité des membres de la Cour, et qu'il existe des avis minoritaires plus favorables à la thèse marocaine. En 1992, Hans Corell, Conseiller juridique de l'ONU, rend un avis un peu ambigu, laissant la possibilité d'interprétations différentes, sur la question de l'exploitation des ressources du Sahara occidental.

**Aussi ce 21 décembre 2016, l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne a été central car il s'applique immédiatement à toutes les parties, au Conseil de l'UE et à chacun de ses États membres comme au Maroc.** Cet arrêt a donné pleinement raison au Front Polisario.

Pour aboutir à cet arrêt, la CJUE a repris les principaux textes des Nations Unies. La résolution de l'Assemblée générale de 1966 invitant l'Espagne à organiser un référendum d'autodétermination. Celle du Conseil de sécurité du 6 novembre 1975, jour de la « marche verte », qui demande au Maroc de retirer toutes les personnes, civiles ou militaires, entrées sur le territoire. La lettre adressée par l'Espagne en février 1976 au secrétaire général de l'ONU annonçant qu'elle se retire du territoire et ne se sent plus responsable. Depuis lors, le Sahara occidental est le seul territoire non-autonome qui ne dispose pas d'une *puissance administrante*, ce qui en fait aussi le seul territoire non-autonome qui ne participe à aucune réunion technique des Nations Unies, normalement prévue par plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de l'ONU.

**En novembre 1979, l'Assemblée générale a vivement déploré l'occupation du Sahara occidental par le Maroc et a demandé à Rabat de mettre fin à cette occupation. L'année suivante en novembre 1980, elle réitère son appel.** Partant de ces textes de l'ONU, la CJUE a pu arrêter que le Maroc n'est pas puissance administrante au Sahara. D'autre part, dès 1979, l'Assemblée générale des Nations Unies avait reconnu le Front Polisario comme le représentant du peuple sahraoui.

A partir de ces différentes données, la CJUE considère qu'aucune activité économique ne peut être menée sans l'accord du représentant du

peuple sahraoui, le Front Polisario. Une action en justice sera conduite pour exiger le versement des taxes qui n'ont pas été levées sur le commerce des poissons et de leurs dérivés depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libéralisation entre l'UE et le Maroc.

Devant les tribunaux nationaux, des actions en justice peuvent être menées, même par des associations comme les nôtres, en accord avec les représentants du Front Polisario. Un exemple, Gianfranco recommande d'interroger les cantines scolaires pour connaître leurs fournisseurs, afin de découvrir l'origine de leurs approvisionnements, et pour intervenir auprès d'eux si cette origine est le Sahara occidental !

Au niveau de l'AELE, l'Association Européenne de Libre-Échange (dont les membres sont la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein) la question va prochainement être posée dans les mêmes termes.

**Déférer les Sahraouis arrêtés après le démantèlement du camp de Gdeim Izik devant une Cour militaire,** en février 2013, c'est reconnaître la situation d'occupation. Aussi les accusés devraient-ils être incarcérés et jugés en territoire occupé. **C'est pourquoi** un collectif international d'avocats a été constitué en décembre 2016 en défense des prisonniers sahraouis de Gdeim Izik pour plaider le droit international humanitaire (DIH), le droit de la guerre tel qu'il a été défini par les Conventions de Genève (le Maroc et le Front Polisario y ont adhéré). Car les avocats sahraouis et marocains sont interdits de plaider le DIH, au risque de graves sanctions.

**Des propositions de travail pour cette année !** L'Examen Périodique Universel (EPU) du Maroc a lieu cette année en mai, date importante pour se mobiliser à Genève ! **Réaliser cet été** une compilation des décisions de tous les organes de l'ONU concernant le Sahara occidental, qui sera à diffuser le plus largement possible, aux élus notamment. **Important aussi d'être présent auprès du Conseil des droits de l'homme, de mars 2017 à juin 2018.**

En mars 2006, le Conseil des droits de l'homme a remplacé la Commission des DH. Cette dernière avait un agenda en 20 points, dont un point sur le droit à l'autodétermination, avec un sous-point « Sahara occidental ». Mais le Conseil des DH a réduit son agenda à 10 points, faisant disparaître celui relatif à l'autodétermination. Aussi il est important d'anticiper une éventuelle décision du Conseil des DH (espérée en juin 2017) pour un débat sur le droit à l'autodétermination, avec en perspective une évaluation sur ce droit en mars ou juin 2018 : ce qui permettra d'aborder la question du Sahara occidental devant le Conseil des DH.

**Les associations de solidarité comme la nôtre peuvent-elles intervenir ?** En suivant l'information juridique et en la diffusant, et en aidant financièrement à la constitution des dossiers.



Une partie de l'Assemblée dans la salle du Sportica

## Éléments pour connaître les activités de la CONASADH (Commission nationale sahraouie des droits de l'homme)

**Cette commission** a été créée en 2014. Il s'agissait pour la société civile sahraouie de développer une culture des droits de l'homme et de se doter d'un outil politique sur la scène internationale, en particulier auprès de l'Union africaine et des instances des Nations Unies à Genève. Depuis avril 2016, Gianfranco apporte ses compétences à la CONASADH pour travailler, entre autres, sur les Procédures spéciales à Genève, et contribuer ainsi à l'efficacité et à la visibilité du travail de cette Commission nationale.

**Les Procédures spéciales** est le nom générique des mécanismes, créés par la Commission des droits de l'homme et repris par le Conseil des droits de l'homme, pour s'occuper de la situation particulière d'un pays ou de questions thématiques dans toutes les régions du monde. Les Procédures spéciales sont représentées soit par une personne - un rapporteur, un représentant spécial ou un expert indépendant - soit par un groupe de travail. Chargés d'enquêter sur les violations et d'intervenir sur des questions précises ou dans des situations d'urgence, les Rapporteurs spéciaux et les Groupes de travail sur les droits de l'homme jouent un rôle de premier plan dans la protection des droits de l'homme. Ils interviennent au titre de ce qu'il est convenu d'appeler les « procédures spéciales ». [www.un.org/fr/rights/overview/rsgt.shtml](http://www.un.org/fr/rights/overview/rsgt.shtml)

Bien que le rythme trimestriel des réunions du Conseil des droits de l'homme n'ait pas permis de préparer une stratégie, quelques succès ont pu être enregistrés. **En juin 2016**, à l'occasion de la réunion annuelle des Procédures spéciales du Conseil avec les ONGs, une lettre a été envoyée pour rappeler le statut juridique du S.O. et dire les approches qui devraient être celles des Procédures spéciales du Conseil par rapport au Sahara occidental et au Maroc. La CONASADH demande entre autres à être partie prenante des visites organisées dans les Territoires occupés et dans les campements. La Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, Madame Catalina Devandas Aguilar, s'est montrée très intéressée. Suite à une invitation du Maroc pour une visite au Maroc et au Sahara occidental, son secrétariat a contacté la MINURSO pour prendre l'avis entre El Aioun et Tindouf, et a aussi transmis la liste des personnes à rencontrer au Sahara Occidental. Ses demandes n'ayant pas été acceptées par le Maroc, la Rapporteuse a décidé de reporter sa visite. **En Octobre 2016** - lors de la réunion du Comité des droits civils et politiques, la **CONASADH** - membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des droits des peuples - a remis un rapport alternatif. Ce rapport a d'abord bien été publié sur le site du Comité dans la section dédiée aux Institutions nationales des droits de l'homme, avant d'être déplacé dans la section dédiée aux ONGs, mais il a disparu 3 à 4 jours plus tard ! Suite à un courrier de protestation du président de la CONASADH, M. Abba Salek Haissan, le rapport figure désormais dans la section dédiée aux ONG, sur décision des membres du Comité.

Le rapport de la CONASADH a informé les membres du Comité qui ont remis leurs Observations finales en décembre 2016. Celles-ci énoncent, entre autres, que :

Le Maroc doit « poursuivre et renforcer les efforts engagés dans le cadre du processus de négociation relatif au statut du Sahara occidental mené sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de façon à permettre la réalisation du droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. » Le Maroc doit « renforcer le processus de consultation avec le peuple du Sahara occidental en vue de l'obtention de son consentement préalable, libre et éclairé pour la réalisation de projets de développement et d'opérations extractives. » La présence du mur cerné de barbelés et de mines antipersonnel constitue un obstacle très important à la liberté de circulation, et le Maroc doit « prendre les mesures nécessaires pour permettre au peuple du Sahara occidental de circuler librement et en sécurité de part et d'autre du mur, et poursuivre le programme de déminage le long du mur de sable et indemniser les victimes. »

Le Comité distingue nettement le territoire marocain du territoire sahraoui : il « demeure préoccupé par la persistance d'allégations de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants perpétrés par des agents de l'État au Maroc et au Sahara occidental. » « L'État partie devrait prendre des mesures fortes pour éradiquer la torture [...] et pour enquêter efficacement, poursuivre et punir ces actes ; procéder sans délai à des expertises médicales pour toutes les allégations de torture et de mauvais traitements ; veiller à l'application effective, dans la pratique, de l'interdiction des aveux forcés et de l'irrecevabilité des éléments de preuve entachés de torture... ».

Enfin aura lieu, en mai 2017, l'Examen Périodique Universel (EPU) du Maroc. Cet EPU est un processus unique en son genre qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des États membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Chaque pays est examiné tous les 5 ans. La CONASADH a remis en novembre 2016 son rapport en vue de cet examen du Maroc.

**Quelles initiatives en 2017 ?** Préparation en cours d'au moins trois rapports. Un sur la situation des défenseurs des droits de l'homme sahraouis dans le territoire occupé, un sur la liberté d'association et de manifestation pacifique, et un autre sur la liberté d'expression. Il est envisagé d'organiser pour les ONG sahraouis un séminaire avec les 3 Rapporteurs spéciaux sur les 3 sujets énoncés ci-dessus, dans les jours précédant l'EUCOCO 2017 en octobre en France. Enfin la CONASADH participera en septembre 2017 aux réunions de la Quatrième Commission (Commission de décolonisation) sur la résolution 1514 des Nations unies, qui examinera le rôle que les États doivent avoir vis-à-vis des territoires non autonomes.

**Un soutien politique important ! Lors de la session de mars 2015**, un groupe de 12 États a présenté une déclaration orale portant sur l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. **Lors de la session de mars 2016**, le même groupe d'États, plus 2 nouveaux, ont présenté une déclaration orale portant sur l'assistance technique du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme à la CONASADH (sur la base d'une résolution adoptée par le Conseil économique et social de l'ONU). **En novembre 2016**, un déjeuner de travail a réuni les représentants de ces 14 pays (Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bolivie, Cuba, Equateur, Mozambique, Namibie, Nigéria, Nicaragua, Tanzanie, Timor-Leste, Venezuela, et Zimbabwe) afin de renforcer le soutien au peuple sahraoui. Les 14 ont décidé de se réunir à intervalles réguliers et de nommer un comité restreint de suivi, piloté par la Namibie ; ils ont aussi décidé de demander pour le comité un rendez-vous au Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Le rendez-vous a eu lieu début décembre.

**Au début de janvier 2017**, les représentants des 14 pays se sont réunis et ont formalisé la constitution du groupe, choisissant de l'appeler « *Geneva support group for Western Sahara* » (*GSGWS*). Il a été décidé d'un plan d'action annuel en rapport avec les réunions du Conseil des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires.

### Supplément Sahara info - 170-171 - Février 2017

**Rédaction :** Régine Villemont, Nicole Gasnier, Christine Massemin avec contribution de plusieurs intervenants.

**Photos :** Robert Toutain

**Mise en page :** Mélyny Fourmy

**Pour tout contact et soutien aux Sahraouis :** Association des Amis de la RASD/France [bur.aarasd@wanadoo.fr](mailto:bur.aarasd@wanadoo.fr)

**Sites :** [www.sahara-occidental.com](http://www.sahara-occidental.com)  
[www.sahara-info.org](http://www.sahara-info.org) - [www.ecrirepourlesliberer.com](http://www.ecrirepourlesliberer.com)  
**Facebook :** Amis de la République sahraouie

# Sahara Info Hors série

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique

## Assemblée Générale de l'AARASD à Gravelines, une réunion très stimulante et bien amicale

### Questions d'actualité

Actualité juridique avec le procès civil en Appel des 21 détenus du groupe de Gdeim Izik après cassation du jugement du Tribunal militaire de Rabat du 17/02/2013. Le procès initialement fixé au 26 Décembre 2016 a été reporté deux fois au terme d'audiences interrompues par le Président, il doit à nouveau se tenir à partir du 13 mars. Avec ce procès en appel, le Maroc se trouve dans une situation difficile, d'un côté tenter de tenir un procès équitable aux yeux de l'opinion internationale et des institutions onusiennes, de l'autre ne pas perdre la face au Maroc.

En juillet 2016, le Maroc dépose une demande de réinsertion dans l'Union Afri-

**C'est sans doute une des premières fois que nous allons consacrer dans un numéro de Sahara info autant de place au compte-rendu des travaux de notre Assemblée générale ! Pourquoi ?** Besoin de partager les travaux, les projets d'une AG fructueuse qui s'est tenue sur deux jours. **AG où nous avons à la fois travaillé sur les sujets d'actualité où se retrouve toute la détermination du Front Polisario, sur les projets de coopération avec les campements de réfugiés et sur les engagements en faveur des Sahraouis du Sahara occupé.**

**Le contexte était très stimulant ! Nos hôtes à Gravelines ont été si attentifs et si hospitaliers ! La ville et son maire, Monsieur Ringot qui a mis à disposition les salles du Complexe sportif « Sportica ». Christian Hogard, président du Village Copain du Monde qui, avec sa traditionnelle générosité nous a largement accueillis avec son équipe locale, élus, militants du Village Copain du Monde et jeunes Éclaireurs et Éclaireuses.**

**La présence du Ministre de la jeunesse et des sports de la RASD, Monsieur Ahmed Lehbib et celle du Représentant du Front Polisario ont vraiment enrichi les échanges et les interventions. Reçus par le Maire de Gravelines, ils ont pu avec lui commencer à construire les coopérations à venir.**

*Régine Villemont*



Présents à l'AG, élus, jeunes éclaireurs et jeunes du Village Copain du monde sont associés au départ du camion chargé du matériel collecté localement pour les réfugiés sahraouis des campements

caine rejetée par les Chefs d'Etat pour vice de procédure, mais demande renouvelée deux mois plus tard en septembre. L'UA compte 54 Etats membres, parmi lesquels 14 sont solidaires de la RASD membre de plein droit depuis 1984 de l'organisation régionale et 8 sont des partisans inconditionnels du Maroc et approuvent l'occupation du Sahara occidental.

Cependant, la majorité des Etats tout en acceptant le retour du Maroc sont très attachés au respect de la Charte de l'UA et au maintien de la RASD comme membre de plein droit de l'Union. Le Maroc et la RASD vont désormais siéger ensemble alors que la Maroc ne respecte pas un des premiers principes de la Charte, le respect des frontières coloniales. Cette situation paradoxale est lourde de dangers mais les représentants de la RASD dans les institutions de l'Union africaine sont présents et actifs, ce sont pour eux de nouvelles batailles diplomatiques et juridiques en perspective.

**D'autres sujets font aussi l'objet d'avancées ou sont motifs d'inquiétude au niveau international**

Christian Hogard explique « le projet camion » au Maire de Gravelines et au Ministre sahraoui de la jeunesse



En conclusion de cet atelier, chacun a convenu de l'urgence de s'adresser aux candidats aux présidentielles et aux futurs députés tant le rôle de la France est important dans la non résolution de ce conflit de décolonisation.

*Michèle Joly*

## La vie de l'association



Discussions pour construire les prochaines coopérations et faire un point actualité

### Rapport d'activités adopté à l'unanimité

**Notre dernière assemblée générale** a eu lieu fin janvier 2016, un mois après l'arrêt du Tribunal de justice de l'UE ( prononcé le 15/12/2015) déclarant l'accord agricole UE-Maroc illégal en ce qu'il s'appliquait au Sahara occidental. Décision qui inaugure une actualité positive pour les Sahraouis pendant laquelle l'Association des Amis de la RASD a été de toutes les mobilisations. Par exemple, en mars, nous avons écrit, de concert avec les autres comités européens, aux vingt-huit Ministres des Affaires Etrangères de l'Union, pour les inviter à mieux soutenir l'autodétermination du peuple sahraoui et pourquoi pas reconnaître la RASD ! **Mais ce mois de mars** a surtout été marqué par le soutien à la grève de la faim des prisonniers sahraouis de Gdeim Izik. Ils étaient déterminés, ces treize militants qui feront grève 37 jours pour alerter « le monde » et faire annuler le jugement du tribunal militaire. De notre côté nous avons engagé tous les moyens possibles pour les soutenir. Appels à réagir auprès des Associations de défense des droits de l'homme, auprès du Président de la République, expression publique du 23 au 25 mars, Place de la République et constitution d'un collectif d'avocats et juristes européens pour renforcer l'action des prisonniers au moyen d'arguments de droit. Six d'entre eux ont souhaité se rendre à Rabat pour de meilleurs contacts avec leurs confrères et sur place tenter de faire comprendre le sens de cette grève. Les autorités marocaines ne leur en ont pas laissé le temps, expulsion musclée dès le lendemain de leur arrivée ! **19 avril, Conférence à l'Assemblée nationale** organisée par l'AARASD avec l'appui du député socialiste Patrick Mennucci, réunissant plus de 300 personnes avec une forte présence de parlementaires algériens et d'Ambassadeurs africains. Occasion de rappeler, avec d'éminents juristes, les fondamentaux du droit international. **31 mai, Mort** de Mohamed Abdelaziz, nous lui rendons hommage. **3 juin, Colloque international en sciences humaines et sociales sur le Sahara occidental à l'université Paris-Descartes à Paris.** Cette première édition va ouvrir la voie à des conférences ou « caravanes universitaires ».

A noter également nos contacts avec plusieurs étudiants (tes) qui travaillent sur le sujet. Nous reprenons à la rentrée de septembre les dossiers juridiques car **le 27 juillet tombe la décision de cassation du procès des prisonniers de Gdeim Izik**, liée à l'absence de preuves, matérielles, permettant d'accuser les détenus. Le renvoi devant la Cour civile de Rabat est annoncé, mais sans date. C'est la décision du Comité contre la torture des Nations Unies (CAT), devant lequel la plainte de Naama ASFARI a été posée, qui précipite la décision des autorités marocaines. Sa publication le 12 décembre est sans appel : elle dénonce le Maroc pour torture et pour ne pas avoir enquêté sur les allégations de torture comme l'y oblige la Convention contre la torture qu'il a signée. Cette décision concerne aussi les autres prisonniers dans la même cruelle situation. **La première projection du film *Dis-leur que j'existe : une histoire sahraouie* à Paris le 22 septembre** inaugure toute une série de projections à Paris et en province qui contribuent à faire connaître la situation des prisonniers sahraouis à travers l'histoire de Naama Asfari et de sa femme, Claude. Insupportable pour les autorités marocaines qui lui interdisent désormais l'entrée au Maroc

et les visites à la prison. En parallèle nous progressons sur le sujet « communication » avec l'ouverture d'une **page Facebook « Amis de la république sahraouie »**, la mise à jour de nos anciens sites et la préparation après plusieurs hors-séries, d'un numéro Sahara info consacré à nos 40 ans ! L'équipe communication s'enrichit de nouveaux membres ! Nous avons consacré **la fin de l'année** au suivi du procès au civil de nos amis du groupe de Gdeim Izik, marqué par la forte coopération avec l'ACAT qui consacre depuis 4 ans énergie et moyens pour leur défense. Bravo aussi à notre trésorière qui a assuré le suivi voyages et financier. Dernière réunion enfin à Strasbourg au Conseil de l'Europe avec le Comité suisse **le 26 janvier 2017** et dernière bonne nouvelle 2016, l'arrêt de la CJUE !

*Nicole Gasnier, Secrétaire générale*

### Rapport financier

**Notre trésorière a présenté un rapport financier détaillé et circonstancié, comparant l'exercice 2016 à celui des deux années précédentes. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.**

Le solde de l'exercice 2016 indique **un déficit de 4 367,81 €** qui s'explique par l'importance des missions ou projets difficiles à anticiper et à budgéter. De plus une subvention publique n'a pas été versée en 2016 dans sa totalité. Mais l'important est l'augmentation sensible de nos activités qui se retrouve dans les comptes : 2015/55 700 € et 2016/87 600 € ! A souligner que nos appels à solidarité pour les prisonniers ou au moment des inondations ont été suivis avec générosité. Merci aux adhérents et amis. Les frais de fonctionnement comme ceux couvrant nos déplacements augmentent, augmentation à rapporter à notre activité et à la dispersion géographique des membres du bureau. Ils approchent 8 % du total. Les frais des publications et leur envoi ne sont pas couverts par les seules rentrées d'abonnements. C'est un appel aux amis à davantage s'abonner ! Mais c'est aussi notre choix et notre volonté d'informer élus, associations, sympathisants avec un journal papier encore utile !

**Une grande partie de nos dépenses et des subventions reçues correspondent aux projets de coopération dans les campements**, comme la formation des enseignants de français bien aidée par le service culturel de l'Ambassade de France en Algérie et par des subventions régionales (Haute-Normandie et Pays de la Loire). Notre engagement en faveur du respect des droits de l'homme au Sahara occupé a mobilisé une autre partie importante de nos ressources : appui au CONASADH, appui aux juristes et avocats au moment de la tenue des procès au Maroc. Engagement possible avec l'aide financière de Gonfreville l'Orcher et celle de plusieurs comités locaux. A noter aussi l'appui financier constant et en confiance du CCFD. La trésorière a proposé à l'assemblée d'augmenter l'adhésion en 2018 de 16 à 18 €. Proposition soumise à discussion puis au vote : approuvée à la majorité.

*Marie-Thérèse Marchand*



## Coopération avec les campements : expériences et projets

Une dizaine de personnes ont choisi de se retrouver dans l'atelier consacré aux projets dans les campements pour à la fois faire part des coopérations déjà engagées dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'animation sportive, et envisager ensemble associations présentes et Comités d'entreprises de nouveaux projets. La présence de Monsieur Ahmed Lehibb, Ministre de la jeunesse et des sports, a été très utile pour dire les difficultés et les besoins de cette jeunesse née dans l'exil. Deux projets ont été retenus. **Développer l'offre et la pratique sportive :** partenariat à construire autour de la FSGT et de l'AARASD déjà engagées dans des coopérations de formation dans les campements. Une première réunion est programmée à l'occasion du marathon de février pour finaliser un projet autour de la mise en place d'un équipement sportif, terrain de foot ou aire de jeux près des écoles, qui à la fois mobiliserait les jeunes pour une pratique sportive régulière et pourrait devenir un « terrain » d'activités artisanales pour construire cet équipement avec main d'œuvre sahraouie formée ou à former et matériaux locaux. Des perspectives peuvent également être ouvertes **avec Gravelines et son équipe basket de très haut niveau.**

**Accompagner l'électrification actuelle des campements :** chaque willaya est maintenant reliée au réseau algérien. Aussi de nouveaux besoins sont à satisfaire : relier chaque foyer au réseau et installer chaque foyer ; à terme entretien, réparation des appareils électriques, etc. Autour de ce nouveau besoin, comment organiser des coopérations ? Formation des électriciens sahraouis, éducation aux dangers, formation aux réparations de matériel, appui à la création de petites entreprises d'artisans ou de coopératives ? Ces coopérations pourraient solliciter l'appui d'associations d'insertion en France comme Emmaus. Démarches et premières réunions d'avril à juin, première mission exploratoire dans les campements en octobre.

*Régine Villemont et Philippe Denolle*

#### L'Association des Amis de la RASD et la formation de professeurs de français

Dès sa création, la République sahraouie en exil a mis en place un système permettant à tous d'accéder à l'école. Actuellement, la scolarité est obligatoire de 2 à 16 ans et l'ensemble de la population est alphabétisée. Faute de moyens suffisants en matériel et en personnel, il n'y a ni lycée, ni université. Les jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études au-delà de la 3<sup>e</sup> doivent majoritairement aller dans des établissements algériens où une grande partie des cours est dispensée en français.



L'expo photo de Georges Bartoli, réalisée dans les camps de réfugiés sahraouis en 2014 a été présentée à l'AG.

C'est pour répondre à ce besoin de connaissance du français et à partir d'une expérience de l'association AGIRabcd-Bourgogne, que l'**AARASD, le Ministère de l'Enseignement Sahraoui et l'ASPECF ont signé une convention en 2013 pour former 25 professeurs de français pour les collèges des campements.**

Le Ministère assure le recrutement, l'ASPECF dispose des formateurs sahraouis, l'AARASD recherche les financements et assure un appui technique et pédagogique à la formation. Très vite le projet s'est heurté à plusieurs difficultés. Recrutement insuffisant en effectif la première année, niveau de connaissance de la langue française souvent très faible, pédagogie frontale pratiquée par les professeurs déjà en poste et absence de programme officiel pour l'enseignement du français dans les collèges. **Cet enseignement était nouveau pour le Ministère sahraoui de l'éducation, il fallait tout inventer et ouvrir en même temps de nouvelles classes.** Aussi nous nous sommes adaptés ! Le renforcement en français et le recrutement de professeurs-stagiaires s'est fait sur trois années, parallèlement à la mise en place progressive d'une formation pédagogique. Les formateurs français ont proposé un programme correspondant aux quatre années de collège en proposant des contenus et des activités au plus près de la réalité des campements. En collaboration avec les professeurs-stagiaires et en s'appuyant sur leurs expériences, nous avons commencé l'élaboration d'un « guide pédagogique » qui pourrait être à terme édité par les services d'imprimerie de la RASD.

Les trois signataires de la convention ont convenu de poursuivre ce projet pendant trois ans. La confiance qui s'est renforcée entre les partenaires et le sérieux des professeurs-stagiaires permettent de penser que l'objectif de départ sera atteint et que les collèges de la RASD disposeront bientôt des enseignants de français qui lui ont manqué jusqu'à présent.

*Pierre Toutain*

#### Comment et pourquoi la FSGT officie dans les camps de réfugiés sahraouis ?

Historiquement la FSGT s'est toujours montrée solidaire avec les populations en lutte pour faire valoir leurs droits. Suite aux sollicitations d'un copain normand, cycliste à la FSGT et militant de l'AARASD, une délégation FSGT s'est rendue dans les camps de réfugiés à l'occasion du Sahara Marathon 2014. Nous avons profité de notre présence pour rencontrer de nombreux responsables qui nous ont tous fait une présentation alarmante des conditions de vie des populations des camps.

### Brève

Les cheminots du Comité d'entreprise de Normandie sont engagés depuis plusieurs années dans une solidarité concrète avec les réfugiés sahraouis. Par exemple, ils ont envoyé en 2015, 170 vélos et du matériel de sport, avec l'aide de leurs camarades dockers du Havre qui ont fourni le conteneur. Pour mieux informer autour d'eux, ils ont fait appel au photographe George Bartoli. Ce dernier, fils de réfugié espagnol, riche d'un engagement humaniste, a accepté de réaliser un reportage photo pour saisir le quotidien des réfugiés sahraouis. Il a donné ses droits d'auteur à l'AARASD et au CER, tant il est sûr que ces photos serviront à défendre la cause Sahraouie. Présentée dans la grande salle du Sportica à l'occasion de notre AC, l'expo a attiré l'attention des élus et des personnalités présentes découvrant les campements à travers l'œil d'un photographe de talent.

*Philippe Denolle*

**Pour réserver l'expo, s'adresser à Eric Vallet : 06 29 74 53 50 , xvallet@aol.com**

La FSGT fait partie de ces organisations qui pensent que soutenir les populations qui revendiquent leurs droits, c'est agir pour l'avenir de ces personnes et agir pour l'avenir de l'humanité.

**Les discussions menées avec les autorités sahraouies nous ont permis de faire le rapprochement avec nos actions en Palestine, ce qui nous a conduit à prendre l'engagement d'une formation d'éducateurs sportifs.** Après deux séjours d'évaluation, nous sommes opérationnels depuis octobre 2016 avec la co-construction d'un projet éducatif avec les acteurs locaux. Nous avons prévu deux sessions par an pendant trois ans. Nous faisons un travail sur la stratégie de l'importance du sport, sur son impact dans les activités culturelles et sociales et sur les conditions qui permettent aux activités sportives d'être aussi éducatives. Nos actions privilégient l'échange, la confrontation d'expériences plutôt que le chemin classique formateurs/stagiaires. Nous utilisons un support pédagogique écrit en arabe et déjà expérimenté en Palestine « Des jeux, des enfants et des sports ». Nous avons également l'exigence de partager cette expérience avec les membres de la FSGT. Et nous sommes convaincus que la méthode qui privilégie le fait de jouer avant d'apprendre et utilise l'auto-socio-construction des savoirs favorise la pratique de tous. Un des chemins qui permet à la jeunesse de s'émanciper et de devenir acteur de son avenir.

*Jean-Yves Fauchon*

#### Entretien avec Ahmed Lehibb Abdi, Ministre de la Jeunesse et des Sports de la RASD

**Au cours de l'assemblée générale de l'AARASD à Gravelines, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Ministre de la Jeunesse et des Sports de la RASD. L'entretien a eu lieu en anglais.**

Ahmed Lehibb Abdi, Ministre de la Jeunesse et des Sports de la RASD

**Quelles responsabilités avez-vous au sein du gouvernement de la RASD ?**
En tant que Ministre de la Jeunesse et des Sports de la RASD, j'ai trois objectifs principaux : Je suis tout d'abord chargé du programme national de vacances de 5000 enfants sahraouis.

J'ai également la charge de la jeunesse sahraouie non seulement dans les camps de réfugiés mais aussi dans les territoires occupés ou à l'étranger et je dois m'occuper de la façon dont nos institutions peuvent les aider à gérer leur vie et à faire partie du mouvement.

Je suis également responsable du développement du sport dans les camps, un programme nouveau qui va permettre d'occuper les jeunes et les encourager à participer à la vie sociale et pourquoi pas gagner une reconnaissance internationale. Je dois aussi aider les femmes à pratiquer du sport afin d'aller vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes. Elles peuvent par exemple pratiquer le volley-ball. Le sport est source de bien-être et peut se faire dans la continuité de la tradition et la modernité. Nous faisons face à de nombreux obstacles mais grâce à des associations comme la FSGT, à leur supervision, nous pourrons commencer les activités physiques dès l'école et ainsi inclure le sport dans l'éducation.

**L'école de santé de Smara, projet de formation porté depuis plus de 20 ans par l'association « Enfants Réfugiés du Monde PDL » en coopération avec le Ministère de la santé de la RASD**

Depuis 1992 pour répondre à la demande du Ministère de la santé, l'association ERM a mis en place l'Ecole de formation en soins infirmiers avec un cursus de trois ans. Puis, en 2001, nous avons mis en place une spécialisation de sage-femme avec un cursus de deux ans après l'obtention du diplôme d'infirmière. Et enfin, en 2012, a été créée la formation d'infirmière en pédiatrie, sur deux ans après le diplôme d'infirmière. Ces personnels formés sont en poste dans les trente dispensaires, dans les cinq hôpitaux régionaux et à l'hôpital national de Rabouni ; ils peuvent aussi occuper des postes à responsabilité dans ces structures ou devenir à leur tour formateurs. Il faut toutefois reconnaître que tous et toutes n'exercent pas dans la santé pour diverses raisons, liées souvent à l'absence de « revenus » suffisants. L'objectif d'ERM avec l'équipe enseignante sahraouie est de permettre à tous ces futurs professionnels d'acquérir les compétences nécessaires à la prise en charge de la population sahraouie dans les campements aujourd'hui et au Sahara Occidental demain. La formation est un atout majeur pour la jeunesse sahraouie qui doit se construire un avenir dans des conditions difficiles. Cette école est financée principalement par le Haut Commissariat aux Réfugiés, et le Conseil départemental de Loire Atlantique y contribue à travers une subvention.

*Colette Blais*

**Quel programme vous intéresse le plus ?**

Ce ministère se consacrait essentiellement aux vacances des enfants mais maintenant il faut se mobiliser pour les jeunes et le sport mais aussi penser à les aider dans leur formation professionnelle. Des associations internationales telles Oxfam, DFC, Triangle, CISP ou la FSGT et WISP pour le sport vont nous aider à poursuivre notre développement.

**En ce qui concerne l'accueil des enfants sahraouis en France, quelles sont les attentes des parents ?**

Les parents sahraouis attendent beaucoup. Ils veulent que leurs enfants aient de meilleures conditions de vie pendant l'été. Les contrôles médicaux et les soins qui leur sont apportés pendant ces séjours sont aussi une motivation. Les villes qui les accueillent leur offrent souvent des choses qui vont couvrir leurs besoins, telles que des vêtements, du matériel scolaire etc. Partir à l'étranger est également un bon moyen d'élargir leur horizon. C'est vrai que les liens qu'ils tissent avec les familles espagnoles sont souvent plus forts car les enfants retournent plusieurs fois dans la même famille. Personnellement je suis resté très lié à la famille qui m'avait accueilli lors que j'étais enfant.

**Comment se fait la sélection des enfants qui partent en France ? Des enfants sahraouis pourraient-ils revenir dans leur famille d'accueil française? Comment ce programme peut-il être amélioré ?**

La sélection se fait dès le début de l'année et à la fin mars les listes peuvent être prêtes. C'est difficile bien sûr. Les exigences des ambassades de France et d'Italie sont très strictes. Ils n'acceptent aucun enfant de plus de dix ans. La destination n'est pas un choix pour eux. Les enfants des martyrs sont souvent prioritaires. Les enfants n'ont droit qu'à trois voyages, par exemple un en France puis deux en Espagne. Ma priorité, mieux choisir les accompagnateurs, développer les évaluations pour qu'ils soient plus nombreux et développer l'apprentissage du français.

*« On construit un projet d'un Etat dans un pays qui n'est pas le nôtre sans ressources ou moyens propres et sans assez d'expériences accumulées. »*

*Par Nadine Coquillard, AARASD72*